

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2022_001

OBJET :

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

CENTRE AQUATIQUE

*Attribution du contrat de
délégation de service
public pour la gestion et
l'exploitation du centre
aquatique situé à
Templeuve-en-Pévèle de
la Communauté de
communes Pévèle
Carembault*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 45

Suppléants présents : 0

Procurations : 4

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-deux, le 31 janvier à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de Communes Pévèle Carembault s'est réuni en visioconférence sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite aux convocations du 14 janvier et du 24 janvier 2022, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président

Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente

Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président

Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président

Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président

Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente

Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président

Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président

Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président

Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente

Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président

Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente

Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné procuration :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE

Vincent PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN

Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART

Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Didier WIBAUX, Alain DUCHESNE

Secrétaire de séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 janvier 2022

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

CENTRE AQUATIQUE

Attribution du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique situé à Templeuve-en-Pévèle de la Communauté de communes Pévèle Carembault

Le Conseil Communautaire,

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° CC_2020_112 du 7 juillet 2020 et n° CC_2020_118 du 16 juillet 2020 relatives à l'élection de la commission « Délégation de service public » conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° CC_2021_108 du 6 avril 2021 approuvant le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique communautaire,

Vu le rapport du 1^{er} juin 2021 de la commission délégation de service public, régulièrement convoquée, présentant la liste des trois (3) entreprises candidates admises à déposer une offre,

Vu l'avis sur les offres du 22 octobre 2021 de ladite commission régulièrement convoquée,

Vu le rapport de présentation annexé,

Vu le contrat de concession de services (délégation de service public) et ses annexes,

Après qu'il ait été observé que les dispositions de l'article L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales sont satisfaites,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS (Vinciane FABER, Régis BUE), sur 49 VOTANTS)

- **D'APPROUVER** le choix de la Société VERT MARINE comme Délégitaire de service public du centre aquatique intercommunal situé à TEMPLEUVE-EN-PEVELE.
- **D'AUTORISER** la société VERT MARINE, désignée comme Délégitaire de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal situé à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, à immatriculer la société dédiée à créer et l'autorise en vertu du Contrat, à domicilier ladite société au siège du centre aquatique pour une durée ne pouvant excéder la durée du Contrat.
- **D'APPROUVER** le Contrat de concession (délégation de service public) pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal situé à TEMPLEUVE-EN-PEVELE établi pour une durée de cinq (5) à compter de la mise en service de l'équipement à l'issue des travaux et l'ensemble de ses annexes.
- **D'APPROUVER** la grille tarifaire annexée au Contrat dont la prochaine révision interviendra le 1^{er} septembre 2023.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à apporter toutes modifications mineures rédactionnelles au Contrat en vue de sa signature sans que celles-ci soient de nature à bouleverser l'économie générale de la convention ni même de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le Contrat de concession de services (délégation de service public) et ses annexes ainsi que tout document afférent à cette contractualisation.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires, sur la base de l'ensemble des documents et du Contrat annexés conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FO



Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 059-200041960-20220131-CC_2022_001-DE